



Droit d'usage d'un terrain

Par BREBIX

bonjour,

propriétaire d'une maison individuelle avec terrain contigu de 230 m² et mitoyen (sans clôture) au terrain du propriétaire voisin qui possède un droit d'usage authentique sur mon terrain , et ce jusqu'à son décès.

De fait je ne peux pas utiliser librement mon terrain sur lequel je paie pourtant une taxe foncière .

puis je clôturer (grillage ou mur) en lui laissant un droit d'accès par un portillon ?

et suis je obligé d'avoir son accord ?

Merci de votre réponse